

Je, soussigné,

1°/ désire que soient subventionnés les établissements de formation suivants (hors dispositions obligatoires)

ÉTABLISSEMENT(S) BÉNÉFICIAIRE(S)		MONTANT (en %)

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat se chargera :

- de réserver votre contribution, conformément au barème légal, aux établissements agréés de votre choix
- de reverser au CFA accueillant votre (vos) apprenti(s) le versement obligatoire
- d'établir le reçu libératoire

IMPORTANT :

Si vous versez la totalité de votre taxe d'apprentissage à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche, ses Services assureront la prise en charge des formalités afférentes à la gestion de ce dossier.

2°/ et autorise la Chambre de Métiers à établir et à signer en mon nom les documents relatifs au règlement de la Taxe d'Apprentissage 2012.

À le 2012
Signature et cachet de l'entreprise ou du comptable

N.B. : MODIFICATION DES FORMALITÉS

Dans un objectif de simplification, la demande d'exonération est désormais supprimée et remplacée par la démarche suivante :

- **entreprises procédant au règlement de la Taxe d'Apprentissage :**
sur le formulaire de la DADS, cocher la case "**OUI**" dans la rubrique "**assujettissement aux taxes**" et compléter le montant de la base "**Taxe d'Apprentissage et Contribution au Développement de l'Apprentissage**" (TA/CDA) dans la rubrique "**total base arrondie TA/CDA**".
- **entreprises assujetties à la Taxe d'Apprentissage, mais exonérées de son règlement :**
sur le formulaire de la DADS, cocher la case "**NON**" dans la rubrique "**assujettissement aux taxes**".